

Annexe 1
COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LE CONTEXTE
DE L'APPEL A PROJET AP-Init-2021-02
« ACCES AUX SERVICES DE SANTE DE QUALITE POUR LES POPULATIONS
VULNERABLES (PV)».

1. L'accès aux services de santé de qualité pour les populations les plus vulnérables

Bien que des progrès considérables aient été réalisés pour promouvoir et faciliter l'accès à de meilleurs services de santé dans les pays en développement, de nombreuses barrières subsistent, particulièrement pour les populations les plus vulnérables. Le rapport d'audit de l'Initiative Spéciale « populations clés », mise en œuvre par le Fonds mondial de 2014 à 2016¹, montre que « malgré les progrès considérables, dans de nombreux contextes, les réalisations du Fonds mondial ont été limitées par un engagement national faible, l'investissement et l'extension des droits pour l'égalité entre les sexes et les populations clés. Cette barrière fondamentale est exacerbée par d'autres défis liés aux processus et à la politique, tels que :

- L'absence de données concernant l'accès à la prévention, au dépistage et diagnostic et enfin à la prise en charge des populations vulnérables ;
- Peu de suivi de ces questions dans la mise en œuvre de la subvention ;
- La qualité inégale de la représentation des populations clés dans les cercles de prise de décisions ;
- Les faibles capacités de financement de la société civile.²

Les efforts doivent donc être poursuivis et accélérés en faveur de l'élimination des obstacles entravant l'accès aux soins de santé, entendus ici au sens large, allant de la prévention, au diagnostic, à la prise en charge et au suivi, afin de donner aux populations les moyens de prendre en charge leur santé.

Le défi de l'accès aux services de santé de ces populations reste étroitement lié aux barrières auxquelles elles sont confrontées, qui peuvent être géographiques, financières, socio-culturelles, légales et de genre. Ces barrières, communes à la plupart des pays d'intervention de L'Initiative, placent les personnes les plus exposées en situation d'inégalité d'accès aux soins.

Par ailleurs, la question des droits humains est également étroitement liée au défi de l'accès à la prévention, au dépistage et à la prise en charge. Les politiques répressives à l'encontre de groupes vulnérables (hommes ayant des relations avec les hommes, usager-ères de drogues, travailleuses-eurs du sexe, etc.) amènent de nombreuses personnes à se tenir à l'écart des centres de santé.

¹ Gender Equality and Key Populations: Results, Gaps and Lessons from the Implementation of Strategies and Action Plans. July 2016, Geneva.

² Op. cit. Veuillez également vous référer au rapport de l'OIG : « Supprimer les obstacles liés aux droits humains : Mise en œuvre des composantes relatives aux droits humains de l'Objectif stratégique n° 3 du Fonds mondial »
https://www.theglobalfund.org/media/9021/oig_gf-oig-19-023_report_fr.pdf?u=637319003057130000

De plus, les inégalités de genre sont particulièrement prégnantes concernant l'accès aux services de santé et l'accroissement des vulnérabilités sociales face aux trois pandémies. Afin de proposer des stratégies d'action pertinentes, il est primordial de prendre en compte ces spécificités de genre. Ces dernières s'appliquent également aux populations clés, qui ne constituent pas des populations homogènes.

Conscient que la lutte contre les trois maladies n'atteindra son impact optimal que si l'on tient compte des droits humains des bénéficiaires, le Fonds mondial a élevé au plus haut niveau, celui d'objectif stratégique, son engagement en faveur de la suppression des obstacles à l'accès aux services liés aux droits humains. Pour la période 2017-2022³, l'Objectif stratégique n° 3 du Fonds mondial cible la promotion et la protection des droits humains et de l'égalité de genre. La stratégie fixe 5 objectifs opérationnels qui se veulent une réponse pratique visant à réduire les barrières liées à la violation des droits humains, et à augmenter l'utilisation des services par les populations vulnérables, et leur rétention dans les soins :

- Intensifier la mise en œuvre de programmes en faveur des femmes et des filles, notamment de programmes visant à améliorer les droits et la santé des femmes en matière de sexualité et de procréation
- Réaliser des investissements pour réduire les inégalités sur le plan de la santé, notamment les inégalités liées au genre et à l'âge
- Mettre en place puis intensifier des programmes visant à éliminer les obstacles en rapport avec les droits humains, qui empêchent d'accéder aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme
- Intégrer des considérations relatives aux droits humains dans l'ensemble du cycle de subvention ainsi que dans les politiques et leur processus d'élaboration
- Soutenir la participation significative des populations-clés et vulnérables et de leurs réseaux aux processus en rapport avec les subventions du Fonds mondial

Les projets déposés devront également démontrer leur complémentarité avec les fonds à effet catalytique pour les pays qui en sont récipiendaires.

2. La prise en compte du genre

De plus, la promotion des droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes est un axe prioritaire de la politique française d'aide au développement. Le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères a adopté la 3^{ème} stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes⁴ ; elle fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un impératif éthique et politique, non plus seulement un objectif de développement à part entière mais aussi une stratégie applicable à l'ensemble de l'action extérieure de la France. Concernant l'aide publique au développement, les

³ « Stratégie du Fonds mondial pour la période 2017-2022, Investir pour mettre fin aux épidémies ».

⁴ « Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) », Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, 2018.
https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_internationale_egalite_femmes-hommes_web_cle089345.pdf

objectifs sont : « augmenter les financements ayant comme objectif principal ou significatif la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes » ; « s'assurer que les priorités sectorielles soient financées au travers des Organisations de la Société Civile (OSC) et augmenter les contributions françaises dans les organisations internationales championnes de l'égalité entre les femmes et les hommes » ; « progresser en matière de budget sensible au genre ».⁵

Par ailleurs, parmi les 4 objectifs stratégiques de la stratégie 2017-2022 du Fonds mondial figure l'égalité de genre : "Promouvoir et protéger les droits de l'Homme et l'égalité de genre "⁶.

Dans ce cadre, et conformément à l'approche d'Expertise France et de L'Initiative, la prise en compte transversale du genre visant à répondre de manière spécifique aux besoins des femmes, des hommes, et des personnes ne se reconnaissant pas dans les normes de genre est un enjeu prioritaire dans le présent appel à projet. Pour cela, L'Initiative encourage fortement les soumissionnaires à développer des projets ayant un objectif spécifique voir l'objectif général explicitement consacré à la promotion des droits des femmes et l'égalité de genre.

⁵ Op.cit.

⁶ Voir aussi : Stratégie du Fonds mondial en matière d'égalité des Genres, Fonds mondial.